

**Centre
de services scolaire
de la Capitale**

Québec 

CAHIER DES COMITÉS

2022-2023

Secrétariat général
Mise à jour : Janvier 2023

TABLE DES MATIERES

CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT	3
COMITÉ DE PARENTS	4
COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	5
COMITÉ DE VÉRIFICATION	6
COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	7
COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE	8
COMITÉ D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	9
COMITÉ DE COORDINATION	10
COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION	11
COMITÉ SECTORIEL DU PRIMAIRE.....	12
COMITÉ SECTORIEL DU SECONDAIRE.....	13
COMITÉ SECTORIEL DE L'ÉDUCATION DES ADULTES	14
COMITÉ SECTORIEL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	15
COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (CCSEHDAA).....	16
COMITÉ PARITAIRE POUR LES ÉLÈVES À RISQUE ET LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE.....	17
COMITÉ DE PARTICIPATION DES ENSEIGNANTS COMMISSION (CPEC).....	18
COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DES ÉLÈVES.....	19
COMITÉ SUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	20
COMITÉ SUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉ(E)S (PAE)	21
COMITÉS DES RELATIONS DE TRAVAIL	22
COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT	23
COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES.....	24
COMITÉ D'ENGAGEMENT POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES.....	26
COMITÉ D'ÉTUDE SUR LA PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES IMMEUBLES (CEPUI).....	27
COMITÉ TACTIQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TACTIC).....	28
COMITÉ STRATÉGIQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (STRATIC)	29
COMITÉ AVISEUR SUR LA SÉCURITÉ INFORMATIONNELLE (CASI).....	30
COMITÉ D'ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION.....	31
DÉLÉGATION OFFICIELLE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES DU QUÉBEC	32

Conseils d'établissement

Détenteur des documents officiels : L'école ou le centre gère les rapports annuels, les procès-verbaux et les documents déposés pour l'année en cours et les rend disponibles sur son site Web. L'année suivante, elle transfère ces documents au Secteur de la gestion documentaire et archives du Secrétariat général.

Fondements

[42 LIP](#) « Est institué, dans chaque école, un conseil d'établissement [...] »

Mandat

[74 LIP](#) « Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite éducative ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire. »

[109 LIP](#) « Le conseil d'établissement analyse la situation du centre, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite éducative ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'il dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif du centre, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par le centre et la réussite éducative. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel du centre et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire. »

Composition

[43 LIP](#) « Le centre de services scolaire détermine, après consultation de chaque groupe intéressé, le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement. [...] »

[RF.SG.02](#) Règles de fonctionnement sur la composition du conseil d'établissement

Rencontres

[67 LIP](#) « Le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne. Ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire. »

[68 LIP](#) « Les séances du conseil d'établissement sont publiques; toutefois, un huis clos peut être décrété afin d'étudier tout sujet pouvant causer préjudice à une personne. »

Comité de parents

Détenteur des documents officiels : Direction générale adjointe aux affaires éducatives

Fondements

189 LIP « Est institué dans chaque centre de services scolaire un comité de parents [...] »

Mandat

192 LIP « Le comité de parents a pour fonctions :

1° de valoriser l'éducation publique auprès de tous les parents d'un élève fréquentant une école du centre de services scolaire;

2° de proposer au centre de services scolaire des moyens pour soutenir l'engagement des parents dans leur rôle auprès de leur enfant afin de favoriser leur réussite éducative;

3° de proposer au centre de services scolaire des moyens destinés à favoriser les communications entre les parents et les membres du personnel de l'école;

4° de promouvoir la participation des parents aux activités de l'école et du centre de services scolaire et de désigner à cette fin les parents qui participent aux divers comités formés par le centre de services scolaire;

5° de transmettre au centre de services scolaire l'expression des besoins des parents, notamment les besoins de formation, identifiés par les représentants des écoles et par le représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

6° d'élaborer, avec le soutien du centre de services scolaire, et de proposer à celui-ci, pour adoption, la politique relative aux contributions financières;

7° de donner son avis au centre de services scolaire sur les projets pédagogiques particuliers offerts ou envisagés dans ses écoles, sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du centre de services scolaire, de même que sur tout sujet pour lequel il doit être consulté. »

Composition

Comité exécutif du comité de parents :

Présidence	➤ Julie Gagné
Vice-présidence pour le primaire	➤ Jean-Philippe Chartré
Vice-présidence pour le secondaire	➤ Olivier Lancereau
Trésorière	➤ Jennifer Dupont
Responsable des communications	➤ Priscilla Angers
Déléguée 1 à la FCPQ	➤ Jacinthe Malo
Parents siégeant au CA du CSS	➤ André Nicodème Berlin Takoudjou ➤ Katie Dubois ➤ Cléophaçe Akitegetse

Rencontres

Les dates des assemblées générales du comité de parents sont disponibles sur le site Web du Centre de services scolaire, à la [page suivante](#).

Comité de gouvernance et d'éthique

Détenteur des documents officiels : Secrétariat général

Fondements

- 193.1 LIP** « Le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer les comités suivants:
- 1° un comité de gouvernance et d'éthique; [...] »

Mandat

- 193.1 LIP** « [...] Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'[article 459.5](#). [...] »

Résolutions

- CC : 16/09/09
- CC : 128/05/09
- CC : 129/05/09
- CA : 36/11/22 (« [...] les administrateurs suivants siègent jusqu'au 30 juin 2024 sur les comités [...] »)

Composition

Administrateurs	<ul style="list-style-type: none">➤ Audrey Marquis➤ Christian Jaouich➤ Marc Drolet
Personnes-ressources	<ul style="list-style-type: none">➤ Pierre Lapointe, directeur général➤ Érick Parent, secrétaire général

Rencontres

Trois (3) rencontres par année : Le lundi, de 17 h à 19 h.

Comité de vérification

Détenteur des documents officiels : Services des ressources financières

Fondements

193.1 LIP « Le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer les comités suivants:
[...] 2° un comité de vérification; [...] »

Mandat

193.1 LIP « [...] Le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière. [...] »

Résolution

➤ CA : 36/11/22 (« [...] les administrateurs suivants siègent jusqu'au 30 juin 2024 sur les comités [...] »)

Composition

Administrateurs	➤ Frédéric Villeneuve ➤ Grégory Pélissier ➤ Steeve Guérard
Personnes-ressources	➤ François Légaré , directeur général adjoint aux affaires administratives ➤ Marc Drolet , directeur des Services des ressources financières

Rencontres

Aux dates suivantes, à 14 h :

- 10 novembre 2022
- 23 février 2023
- 4 mai 2023

Comité des ressources humaines

Détenteur des documents officiels : Direction générale adjointe aux affaires éducatives

Fondements

193.1 LIP « Le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer les comités suivants:
[...] 3° un comité des ressources humaines. [...] »

Mandat

193.1 LIP « [...] Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire. [...] »

Résolution

➤ CA : 36/11/22 (« [...] les administrateurs suivants siègent jusqu'au 30 juin 2024 sur les comités [...] »)

Composition

Administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Audrey Marquis ➤ André Nicodème Berlin Takoudjou ➤ Magalie Delvaux
Personnes-ressources	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mireille Dion, directrice générale adjointe aux affaires éducatives ➤ Nancy Paquet, directrice des Services des ressources humaines

Rencontres

Trois (3) rencontres par année : Le lundi, de 17 h à 19 h.

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Détenteur des documents officiels : Secrétariat général

Fondements

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

art. 26 « Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire [...] »

Mandat

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

art. 26 « [...] aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement. [...] »

Résolution

➤ CA : 37/11/22 (« [...] les personnes suivantes soient désignées pour former le Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie du Centre de services scolaire de la Capitale et ce, pour un mandat d'une durée de cinq (5) ans, voire pour les années scolaires 2022-2023 à 2026-2027 [...] »)

Composition

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

art. 26 « [...] Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1. Elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
2. Elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
3. Elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux de ces trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci. [...] »

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Joanne Chenard, ancienne directrice générale adjointe aux affaires éducatives de la Commission scolaire de la Capitale ➤ Martin Labbé, ancien commissaire parent de la Commission scolaire de la Capitale ➤ Odile Côté-Rousseau, ancienne membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Capitale
Personne-ressource	➤ Érick Parent , secrétaire général

Rencontres

À déterminer.

Comité d'évaluation du rendement du directeur général

Détenteur des documents officiels : Direction générale

Mandat

Évaluer le rendement du directeur général du Centre de services scolaire de la Capitale en utilisant, avec certaines adaptations, les *Lignes directrices pour la gestion de la performance des directrices générales et des directeurs généraux des centres de services scolaires du Québec* développées par la Fédération des centres de services du Québec (CSSQ).

Rendre compte de l'évaluation de la performance du directeur général par le biais d'un rapport verbal d'appréciation présenté lors d'une séance du conseil d'administration au terme de la démarche.

Résolutions

- CC : 68/12/08
- CA : 28/11/21
- CA : 08/08/22

Composition

Membres du comité des ressources humaines ne faisant pas partie du personnel	➤ Audrey Marquis ➤ André Nicodème Berlin Takoudjou
La présidence du conseil d'administration	➤ Lydie Pincemin
Un parent administrateur	➤ Patrick Gravel

Rencontres

Une (1) rencontre par année.

Comité de coordination

Détenteur des documents officiels : Secrétariat général

Mandat

Favoriser une meilleure coordination de l'action des services dans la réponse constante qui doit être assurée aux besoins exprimés par les diverses instances du Centre de services scolaire, de même que dans la préparation des projets qui doivent être présentés au comité consultatif de gestion;

Exercer une fonction de conseil auprès du directeur général pour tout projet à être soumis soit au comité consultatif de gestion, soit au conseil d'administration;

Exercer une fonction de gérance pour ce qui touche les aspects d'organisation relatifs aux centres administratifs et aux affaires ne concernant pas la vie de l'école ou du centre.

Composition

Les directions des services administratifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Francis Bélanger ➤ Marc Drolet ➤ Éric Fortin ➤ Nancy Paquet ➤ Mélanie Rhains
Le secrétaire général	➤ Érick Parent
La directrice générale adjointe aux affaires éducatives	➤ Mireille Dion
Le directeur général adjoint aux affaires administratives	➤ François Légaré
Le directeur général	➤ Pierre Lapointe

Rencontres

Les mardis suivants, à 9 h : (sauf lorsque précisé autrement)

- 15 août 2022 (lundi)
- 6 septembre 2022
- 4 octobre 2022
- 18 oct. 2022
- 1er nov. 2022
- 6 déc. 2022
- 16 janv. 2023 (lundi)
- 31 janvier 2023
- 21 février 2023
- 21 mars 2023
- 11 avril 2023
- 2 mai 2023
- 23 mai 2023
- 6 juin 2023

Comité consultatif de gestion

Détenteur des documents officiels : Secrétariat général

Fondements

183 LIP « [...] le centre de services scolaire doit instituer, sous la direction du directeur général, un comité consultatif de gestion [...] »

Mandat

Participer à l'élaboration des politiques et des règlements du Centre de services scolaire;

Participer à la détermination des orientations et des objectifs à proposer au Centre de services scolaire;

Mettre sur pied, s'il y a lieu, des comités ponctuels en rapport avec les objets énoncés au 1^{er} alinéa;

Participer à l'élaboration des ordres du jour des rencontres du comité consultatif de gestion;

Proposer toute mesure propre à améliorer la gestion du Centre de services scolaire dans le cadre de l'élaboration et de la modification des politiques et des règlements;

Former des comités sectoriels de travail sous la responsabilité des directions de service. Ces comités sectoriels fonctionnent selon trois volets:

- Volet de **consultation** dans lequel le comité soumet son avis au comité consultatif de gestion le cas échéant, pour tout dossier ayant des incidences sur l'ensemble de l'organisation;
- Volet d'**information et d'expertise** dans lequel le comité échange et diffuse l'information pertinente;
- Volet de **concertation et de décision**, dans lequel le comité se concerta ou prend des décisions pour des dossiers spécifiques à chaque secteur, dans le respect de l'autonomie de chaque école ou centre défini par la Loi.

Ces comités exercent leur mandat dans le cadre défini par le champ de compétence et mandat du comité consultatif de gestion et dans le respect de l'autonomie des écoles et des centres, définie par la LIP.

Composition

183 LIP « [...] un comité consultatif de gestion au sein duquel siègent les directeurs d'école, les directeurs de centre de formation professionnelle, les directeurs de centre d'éducation des adultes et des membres du personnel cadre du centre de services scolaire.

Les directeurs d'école et les directeurs de centre doivent être majoritaires à ce comité. »

Rencontres

Les mardis suivants, à 8 h 30 :

- 16 août 2022
- 13 septembre 2022
- 22 septembre 2022 (élargi)
- 11 octobre 2022
- 8 novembre 2022
- 13 décembre 2022
- 17 janvier 2023
- 7 février 2023
- 28 février 2023
- 28 mars 2023
- 18 avril 2023
- 9 mai 2023
- 13 juin 2023

Comité sectoriel du primaire

Détenteur des documents officiels : Services éducatifs

Fondements

Ce comité exerce son mandat dans le cadre défini par le champ de compétence et mandat du comité consultatif de gestion et dans le respect de l'autonomie des écoles et des centres, définie par la LIP.

Mandat

Favoriser la circulation de l'information, la concertation et le ressourcement mutuel;

Prendre certaines décisions sectorielles, d'intérêt commun, lors des rencontres de ces comités;

Traiter tant des dossiers à caractère pédagogique que ceux à caractère administratif d'intérêt commun.

Composition

Les directions ou les directions adjointes d'écoles primaires	
L'équipe de direction des Services éducatifs	

Rencontres

Les jeudis suivants : (sauf lorsque précisé autrement)

- 18 août 2022
- 15 septembre 2022
- 20 octobre 2022
- 10 novembre 2022
- 8 décembre 2022
- 26 janvier 2023
- 16 février 2023
- 16 mars 2023
- 20 avril 2023
- 18 mai 2023
- 15 juin 2023

Comité sectoriel du secondaire

Détenteur des documents officiels : Services éducatifs

Fondements

Ce comité exerce son mandat dans le cadre défini par le champ de compétence et mandat du comité consultatif de gestion et dans le respect de l'autonomie des écoles et des centres, définie par la LIP.

Mandat

Favoriser la circulation de l'information, la concertation et le ressourcement mutuel;

Prendre certaines décisions sectorielles, d'intérêt commun, lors des rencontres de ces comités;

Traiter tant des dossiers à caractère pédagogique que ceux à caractère administratif d'intérêt commun.

Composition

Les directions ou les directions adjointes d'écoles secondaires	
L'équipe de direction des Services éducatifs	

Rencontres

Les jeudis suivants : (sauf lorsque précisé autrement)

- 17 août 2022
- 8 septembre 2022
- 6 octobre 2022
- 3 novembre 2022
- 1er décembre 2022
- 19 janvier 2023
- 2 février 2023
- 2 mars 2023
- 6 avril 2023
- 4 mai 2023
- 8 juin 2023

Comité sectoriel de l'éducation des adultes

Détenteur des documents officiels : Services éducatifs

Fondements

Ce comité exerce son mandat dans le cadre défini par le champ de compétence et mandat du comité consultatif de gestion et dans le respect de l'autonomie des écoles et des centres, définie par la LIP.

Mandat

Favoriser la circulation de l'information, la concertation et le ressourcement mutuel;

Prendre certaines décisions sectorielles, d'intérêt commun, lors des rencontres de ces comités;

Traiter tant des dossiers à caractère pédagogique que ceux à caractère administratif d'intérêt commun.

Composition

Les directions ou les directions adjointes de centre	
La directrice adjointe des Services éducatifs, secteur de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes (animation)	➤ Nancy Filion

Rencontres

Les mercredis suivants :

- 31 août 2022
- 5 octobre 2022
- 2 novembre 2022
- 7 décembre 2022
- 25 janvier 2023
- 1er mars 2023
- 5 avril 2023
- 3 mai 2023
- 14 juin 2023

Comité sectoriel de la formation professionnelle

Détenteur des documents officiels : Services éducatifs

Fondements

Ce comité exerce son mandat dans le cadre défini par le champ de compétence et mandat du comité consultatif de gestion et dans le respect de l'autonomie des écoles et des centres, définie par la LIP.

Mandat

Favoriser la circulation de l'information, la concertation et le ressourcement mutuel;

Prendre certaines décisions sectorielles, d'intérêt commun, lors des rencontres de ces comités;

Traiter tant des dossiers à caractère pédagogique que ceux à caractère administratif d'intérêt commun.

Composition

Les directions ou les directions adjointes de centre	
La directrice adjointe des Services éducatifs, secteur de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes (animation)	➤ Nancy Filion

Rencontres

Les mercredis suivants :

- 7 septembre 2022
- 19 octobre 2022
- 23 novembre 2022
- 1er février 2023
- 22 mars 2023
- 26 avril 2023
- 7 juin 2022

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)

Détenteur des documents officiels : Services éducatifs

Fondements

185 LIP « Le Centre de services scolaire doit instituer un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. [...] »

Mandat

187 LIP « Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a pour fonctions:

1° de donner son avis au centre de services scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

2° de donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves;

3° de donner son avis au comité d'engagement pour la réussite des élèves sur le plan d'engagement vers la réussite.

Le comité peut aussi donner son avis au centre de services scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. »

Composition

186 LIP « Le conseil d'administration du centre de services scolaire détermine le nombre de représentants de chaque groupe.

Les représentants des parents doivent y être majoritaires. [...] »

Parents d'élèves HDAA désignés par le comité de parents	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Jacinthe Malo ➤ Guylaine Duchesneau ➤ Xavier Daboval ➤ Sonia Poirier Godin ➤ Laurie Boudreau ➤ Sophie Beaudry Robichaud ➤ Annie Carbonneau ➤ Claudie Labrosse ➤ Nathalie Blais ➤ Marie-France Thomassin
Représentants du personnel enseignant	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Marlène Barras ➤ À nommer
Représentants du personnel professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Marie-Hélène Berthiaume ➤ Anne-Josée Meunier
Représentant du personnel de soutien	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poste vacant ➤ Poste vacant
Représentants des organismes qui dispensent des services à des élèves HDAA, désignés par le conseil d'administration	
Une (1) direction d'école, désignée par le directeur général	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mylène Desbiens
Le directeur général ou son représentant (participe aux séances sans droit de vote)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Hélène Laberge

Rencontres

Six (6) rencontres par année.

Les dates des rencontres du CCSEHDAA sont disponibles sur le site Web du Centre de services scolaire, à la [page suivante](#).

Comité paritaire pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Détenteur des documents officiels : Services éducatifs

Mandat

Faire des recommandations sur la répartition des ressources disponibles entre le Centre de services scolaire et les écoles;

Faire des recommandations sur l'élaboration et la révision de la politique du Centre de services scolaire relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Faire des recommandations sur les modalités d'intégration et les services d'appui ainsi que sur les modalités de regroupement dans les classes spéciales;

Faire des recommandations quant à la mise en œuvre de la politique du Centre de services scolaire notamment sur les modèles d'organisation des services;

Faire des recommandations sur le formulaire prévu à la clause 8-9.07 de la convention collective;

Faire le suivi de l'application de l'annexe XLII;

Traiter de toute problématique référée par les parties.

Composition

Un (1) représentant du comité consultatif de gestion, secteur primaire	➤ Catherine Bégin
Un (1) représentant du comité consultatif de gestion, secteur secondaire	➤ Laurie L'Hérault
La directrice adjointe de l'adaptation scolaire et des services complémentaires	➤ Hélène Laberge
La directrice des Services éducatifs	➤ Mélanie Rhains
Quatre (4) représentants des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ François Bernier ➤ Frédérick Ste-Croix-Lévesque ➤ Jonathan Vaillancourt ➤ Poste vacant

Rencontres

Six (6) rencontres par année.

Comité de participation des enseignant(e)s (CPEC)

Détenteur des documents officiels : Services éducatifs

Le centre de services scolaire et le syndicat reconnaissent le CPEC comme étant le mécanisme officiel de participation des enseignantes et enseignant au niveau du Centre de services scolaire

Mandat

Le Centre de services scolaire et le syndicat conviennent que les objets suivants doivent être soumis à la participation du CPEC

- Ceux référés par l'[article 244](#) ou tout autre article pertinent de la LIP;
- Ceux référés par l'entente nationale ou locale;
- Ceux à caractère pédagogique qui dépassent le cadre de l'école;
- L'élaboration des politiques ou règlements à caractère pédagogique ou administratif (ayant une incidence sur la tâche des enseignantes et des enseignants) et les règles d'application de ces politiques et de ces règlements.

Composition

Participation patronale :

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mélanie Rhains ➤ Marie-Josée Bouchard
Deux (2) représentants du secteur primaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Caroline Blais ➤ Alexandra Guay
Deux (2) représentants du secteur secondaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Monique Drolet ➤ Anne-Marie Lemieux
Deux (2) représentants du secteur de l'éducation des adultes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ (À nommer) ➤ Josée Tremblay
Trois (3) représentants du secteur de la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mathieu Bilodeau ➤ Nancy Fillion ➤ Rémi Veilleux

Participation syndicale :

Représentants du personnel enseignant au secteur des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ François Bernier ➤ Érik Viens ➤ Marie-Hélène Laverdière ➤ Martin Ouellet ➤ Cathy Maheux ➤ Thais Mirceta ➤ Cindy Ouellet (substitut primaire) ➤ Nathalie Deschênes (substitut secondaire)
Représentants du secteur de l'éducation des adultes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Catherine Duchaine
Représentants du secteur de la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Yves Baribeau ➤ Sophie Ferguson ➤ Richard Vachon

Rencontres

Six (6) rencontres par année sont prévues.

Comité consultatif de transport des élèves

Détenteur des documents officiels : Direction générale adjointe aux affaires administratives

Fondements

188 LIP « Chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement. »

[Règlement sur le transport des élèves](#)

Mandat

Donner son avis sur toute question relative au transport scolaire, notamment sur la planification, la coordination, le financement et l'administration de ce transport;

Donner son avis sur toute question relative au transport scolaire du centre de services scolaire et sur les modalités d'octroi de contrats de transport scolaire, avant que le centre de services scolaire n'adopte ce plan ou ne fixe ces modalités d'octroi.

Composition

Le directeur général adjoint aux affaires administratives	➤ François Légaré
Les responsables des services du transport	➤ Mélanie Rhains ➤ Mario Levasseur
Deux (2) représentants du conseil d'administration	➤ André Nicodème Berlin Takoudjou ➤ Cléophaçe Akitegetse ➤ Patrick Gravel
Un (1) représentant du comité consultatif de gestion	➤ Alain Gagnon
Un (1) représentant du R.T.C.	➤ Olivier Pignac-Robitaille
Un (1) représentant du comité de parents	➤ Patrice Tremblay ➤ Jean-François Leblond (substitut)

Rencontres

Trois (3) rencontres par année : Le lundi, de 17 h 30 à 19 h.

Comité sur la santé et sécurité au travail

Détenteur des documents officiels : Services des ressources humaines

Mandat

Échanger et diffuser de l'information sur les questions touchant l'exécution du programme de santé et de sécurité au sein du Centre de services scolaire de la Capitale;

Donner des conseils et fournir une orientation au Centre de services scolaire en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique, des normes, des directives et des procédures de santé et de sécurité au travail;

Recevoir et étudier les informations statistiques produites par les Services des ressources humaines;

Recommander les programmes de formation et d'information en matière de santé et de sécurité du travail;

Prendre connaissance des accidents et recommander des actions s'il y a lieu.

Composition

Un (1) représentant des Services des ressources humaines	➤ Mathieu Verville
Un (1) représentant des Services des ressources matérielles	➤ Éric Fortin
Deux (2) représentants du comité consultatif de gestion, secteur primaire	➤ Stéphanie Bédard ➤ Valérie Bilodeau ➤ Christine Fortier (substitut)
Un (1) représentant du personnel enseignant	➤ Jonathan Vaillancourt
Un (1) représentant du personnel professionnel	➤ Sarah-Émilie Labonté ➤ Claudine Blouin (substitut)
Un (1) représentant du personnel de soutien	➤ Pierre Imbeault

Rencontres

Trois (3) rencontres par année sont prévues.

Comité sur le programme d'aide aux employé(e)s (PAE)

Détenteur des documents officiels : Services des ressources humaines

Mandat

Proposer des activités de gestion, de promotion et d'évaluation dans le cadre de la politique d'aide.

Composition

Un (1) représentant des Services des ressources humaines	➤ Mathieu Verville
Un (1) représentant du personnel enseignant (via CRT)	➤ François Bernier
Un (1) représentant du personnel professionnel (via CRT)	➤ Mario Tessier
Un (1) représentant du personnel de soutien (via CRT)	➤ Pierre Imbeault
Un (1) représentant du personnel d'encadrement (via CRT)	➤ Francine Cantin

Rencontres

Deux (2) rencontres par année sont prévues.

Comités des relations de travail

Détenteur des documents officiels : Direction générale

Composition

CRT – Personnel professionnel :

Participation patronale	➤ Marie-Ève Jacques
Un (1) représentant du secteur primaire	➤ Marie-Claude Huard
Un (1) représentant d'un autre secteur	➤ Marilou Simard

Participation syndicale	
Trois (3) représentants du personnel professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Martin Baril ➤ Julie Gobeil ➤ Marie-Soleil Touchette

CRT – Personnel de soutien :

Participation patronale	➤ Pierre D'Amours
Un (1) représentant du secteur primaire	➤ Martin Auger
Un (1) représentant d'un autre secteur	➤ Isabelle Desmeules

Participation syndicale	
Trois (3) représentants du personnel de soutien	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Julie Duperré ➤ Sophie Pelletier ➤ Louis-Philippe Tremblay

Personnel d'encadrement :

[P.DG.02](#) Politique de gestion du personnel cadre du Centre de services scolaire de la Capitale

Le directeur général	➤ Pierre Lapointe
La directrice générale adjointe aux affaires éducatives	➤ Mireille Dion
Le directeur général adjoint aux affaires administratives	➤ François Légaré
La directrice des Services des ressources humaines	➤ Nancy Paquet
Deux (2) membres de l'Association des cadres scolaires du Québec, section Capitale (ACSQ)	
Deux (2) membres de l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement de Québec, association membre de la Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement du Québec (ADEQ)	
Deux (2) membres de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles, section de la Capitale (AQDPE)	

Rencontres

Dix (10) rencontres par année sont prévues.

Comité de perfectionnement

Détenteur des documents officiels : Services des ressources humaines

Composition

Personnel enseignant :

Participation patronale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mélanie Boisselle ➤ Marie-Josée Bouchard
Un (1) représentant du secteur primaire	➤ Sonia Doucet
Un (1) représentant du secteur secondaire	➤ Élisabeth Fortin

Participation syndicale	
Trois (3) représentants du personnel enseignant	<ul style="list-style-type: none"> ➤ François Bernier ➤ Isabelle Forget ➤ Félix Désautels ➤ À nommer ➤ Nathalie Deschênes (substitut)

Personnel professionnel :

Participation patronale	➤ Crystel Turcotte
Un (1) représentant du secteur primaire	➤ Christian Faucher

Participation syndicale	
Trois (3) représentants du personnel professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Marie-Hélène Ouellet ➤ Sophie Rainville ➤ Andréa Villeneuve

Personnel de soutien :

Participation patronale	➤ Crystel Turcotte
Un (1) représentant du secteur primaire	➤ Sylvianne Dupont
Un (1) représentant du secteur secondaire	➤ Josée Tremblay

Participation syndicale	
Trois (3) représentants du personnel de soutien	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Julie Duperré ➤ Diane Richard ➤ Louis-Philippe Tremblay

Personnel d'encadrement :

[P.DG.02](#) Politique de gestion du personnel cadre du Centre de services scolaire de la Capitale : « 10.4.1 [...] Les comités locaux de perfectionnement des cadres sont composés de gestionnaires nommés par les associations »

Rencontres

Quatre (4) rencontres par année sont prévues.

Comité de répartition des ressources

Détenteur des documents officiels : Services des ressources financières

Fondements

[193.2 LIP](#) « Le centre de services scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources [...] »

Mandat

Mettre en place un processus de concertation en vue d'établir les objectifs, les principes et les critères de la répartition annuelle des revenus conformément à l'[article 275](#) de la LIP;

Recommander la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'[article 261](#) de la LIP, telle que proposée par les Services éducatifs et/ou les comités sectoriels du primaire et/ou du secondaire;

Approuver les différents modèles de répartition de ressources financières du Centre de services scolaire et en recommander l'utilisation ou la révision :

- Les modalités d'allocation des ressources aux établissements;
- Les modèles de répartition de l'organisation scolaire du primaire (incluant le préscolaire) et du secondaire ;
- Le modèle de répartition du produit maximal de la taxe;
- Le modèle de répartition du financement des plans d'effectifs autres que cadres et enseignants des écoles secondaires (Points C);
- Le modèle de répartition de la subvention pour la formation professionnelle;
- Le modèle de répartition de la subvention pour la formation générale des adultes;
- Le modèle de répartition des mesures dédiées aux établissements;
- La constitution de mutuelles de risque par secteurs pour l'absentéisme à long terme;
- Les charges du Centre de services scolaire

Examiner annuelle l'impact des plans d'effectifs en consultation;

Élaborer un partage de l'enveloppe d'investissement entre les différents secteurs d'activités en tenant compte d'un plan quinquennal et des « réseaux » identifiés annuellement;

Recommander l'encadrement budgétaire du centre de services scolaire et assurer l'équilibre du budget;

Recommander, s'il y a lieu, les récupérations financières auprès des établissements;

Faire annuellement une recommandation aux membres du conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements conformément à l'[article 96.24](#) de la LIP;

Soumettre toute proposition concernant le budget du centre de services scolaire au conseil d'administration.

Composition

[193.2 LIP](#) « [...] comité de répartition des ressources formé d'au plus 15 membres, dont le directeur général du centre de services scolaire qui en assume la direction. Sous réserve du troisième alinéa, les membres du comité doivent faire partie du personnel cadre du centre de services scolaire.

Les membres du comité doivent, en majorité, être des directeurs d'école et de centre, dont au moins un directeur d'une école où est dispensé de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire, un directeur d'une école où est dispensé de l'enseignement secondaire et un directeur de centre. Les directeurs d'établissement sont choisis par leurs pairs.

Le responsable des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage nommé en vertu de l'[article 265](#) doit également être membre de ce comité.

Au moins un membre du comité doit être membre du personnel cadre du centre de services scolaire sans être expressément visé par l'un des trois premiers alinéas.

Sur demande du comité, d'autres membres du personnel du centre de services scolaire peuvent également participer aux séances du comité, mais sans droit de vote. »

Le directeur général (préside l'élection et assume la direction du comité)	➤ Pierre Lapointe
Le directeur général adjoint aux affaires administratives	➤ François Légaré
La directrice générale adjointe aux affaires éducatives	➤ Mireille Dion
Le directeur des Services des ressources financières	➤ Marc Drolet
La directrice des Services éducatifs (en vertu de l' article 265)	➤ Mélanie Rhains
Deux (2) directions du secteur primaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Kino Métivier (mandat de 2 ans : échéance août 2024) ➤ Annie Lestage (mandat de 2 ans : échéance août 2023) ➤ Valérie Bilodeau (substitut)
Deux (2) directions du secteur secondaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maude Laflamme (mandat de 2 ans : échéance août 2024) ➤ Laurie L'Hérault (mandat de 2 ans : échéance août 2023) ➤ Marilou Simard (substitut)
Une (1) direction de centre de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sébastien Morais (mandat de 2 ans : échéance août 2023) ➤ Hélène Parent (substitut)
Une (1) direction de centre d'éducation des adultes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diane Laberge (mandat de 2 ans : échéance août 2024) ➤ (À nommer) (substitut)

Rencontres

Les vendredis suivants, à 9 h :

- 11 novembre 2022
- 20 janvier 2023
- 10 février 2023
- 3 mars 2023
- 21 avril 2023
- 12 mai 2023

Comité d'engagement pour la réussite des élèves

Détenteur des documents officiels : Direction générale adjointe aux affaires éducatives

Fondements

193.6 LIP « Le Centre de services scolaire doit instituer un comité d'engagement pour la réussite des élèves [...] »

Mandat

193.7 LIP « Le comité d'engagement pour la réussite des élèves a pour fonctions :

- 1° d'élaborer et de proposer au centre de services scolaire un plan d'engagement vers la réussite, conformément à l'[article 209.1](#);
- 2° d'analyser les résultats des élèves et de formuler des recommandations au centre de services scolaire sur l'application du plan d'engagement vers la réussite approuvé par le centre de services scolaire;
- 3° de promouvoir, auprès des établissements, les pratiques éducatives, incluant celles en évaluation, issues de la recherche et liées aux orientations du plan d'engagement vers la réussite;
- 4° de donner son avis au centre de services scolaire sur toute question relative à la réussite des élèves. »

Composition

193.6 LIP « [...] un comité d'engagement pour la réussite des élèves formé d'au plus 18 membres [...] »

Un des membres doit posséder une expérience de travail auprès d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage [...] »

Mandat de 2 ans (échéance août 2023) :

La directrice générale adjointe aux affaires éducatives	➤ Mireille Dion
Deux (2) membres du personnel enseignant d'une école	➤ Catherine Turcotte ➤ Marie-Noëlle Goulet
Un (1) membre du personnel enseignant d'un centre d'éducation des adultes	➤ Stéphanie Frégeau
Un (1) membre du personnel enseignant d'un centre de formation professionnelle	➤ Valérie Godhue
Un (1) membre du personnel professionnel non enseignant	➤ Dominique Papillon
Un (1) membre du personnel de soutien	➤ Joëlle Vaudreuil
Un (1) directeur d'un établissement où est dispensé de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire	➤ Christian Faucher
Un (1) directeur d'un établissement où est dispensé de l'enseignement secondaire	➤ Isabelle Desmeules
Un (1) directeur d'un centre de formation professionnelle	➤ Mathieu Bilodeau
Un (1) directeur d'un centre d'éducation des adultes	➤ Audrey Corneau
Un (1) membre du personnel d'encadrement responsable des services éducatifs	➤ Mélanie Rhains
Un (1) membre issu du milieu de la recherche en sciences de l'éducation	➤ Nancy Gaudreault

Rencontres

Environ 4 rencontres par année.

Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles (CEPUI)

Détenteur des documents officiels : Direction générale adjointe aux affaires éducatives

Mandat

Déposer un projet de planification de l'utilisation des immeubles, en vue de répondre aux besoins de logement des clientèles et à l'organisation des services éducatifs pour les cinq (5) prochaines années particulièrement pour l'utilisation des écoles primaires;

Déposer au comité consultatif de gestion le projet de plan triennal à soumettre à la consultation;

Faire des propositions sur l'utilisation des immeubles excédentaires. Ce comité soumet d'abord des propositions au comité consultatif de gestion, qui en fait l'étude en vue de recommandations au Centre de services scolaire.

Le comité devra faire état des impacts financiers et pédagogiques découlant de ses recommandations.

Composition

La directrice générale adjointe aux affaires éducatives (responsable)	➤ Mireille Dion
Un (1) représentant des Services des ressources matérielles	➤ Éric Fortin
Un (1) représentant des Services éducatifs	➤ Carole Lefebvre
Un (1) représentant des Services des ressources financières	➤ Marc Drolet
Trois (3) représentants du comité consultatif de gestion, secteur primaire	➤ Maude Laflamme ➤ Josée Joyal ➤ Dominic Gauthier
Un (1) représentant du comité consultatif de gestion, secteur secondaire	➤ Christian Faucher
Un (1) représentant du comité consultatif de gestion, secteur de la formation professionnelle	➤ Denis Castonguay
Un (1) représentant du comité consultatif de gestion, secteur de l'éducation des adultes	➤ Olivier Matte
Trois (3) représentants du comité de parents	➤ Lydie Pincemin ➤ France Brunelle ➤ Sandra Savard ➤ Cléoplace Akitegetse (substitut)

Rencontres

Les mercredis suivants, à 9 h :

- 14 septembre 2022
- 26 octobre 2022
- 17 mai 2023

Comité tactique des technologies de l'information et des communications (TACTIC)

Détenteur des documents officiels : Services de l'informatique

Mandat

Les membres du comité tactique des technologies de l'information et des communications ont un rôle consultatif. Ils peuvent discuter des enjeux et, au besoin, faire des recommandations au comité stratégique concernant :

- Le plan d'action numérique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et des mesures qui en découlent.
- La mise en place des actions du plan directeur en TI et l'échéancier des travaux qui en découle.
- Les défis de la sécurité de l'information.
- Toute autre recommandation concernant les technologies ayant un impact important sur l'organisation.

Composition

Le directeur des Services de l'informatique	➤ Francis Bélanger
Le régisseur des Services de l'informatique	➤ Jean-François Parent
L'agent d'administration des Services éducatifs	➤ Éric Sasseville
La directrice des Services éducatifs	➤ Mélanie Rhainds
Trois (3) directions du secteur primaire	➤ Ann-Marie Boucher ➤ Marie-Josée Veilleux ➤ Christine Fortier
Deux (2) directions du secteur secondaire	➤ François Pouliot ➤ Élisabeth Fortin
Une (1) direction de centre de formation professionnelle	➤ Hélène Parent
Une (1) direction de centre d'éducation des adultes	➤ Julie Larrivée
Le directeur général adjoint aux affaires administratives (au besoin)	➤ François Légaré

Rencontres

Les vendredis suivants, à 9 h :

- 23 septembre 2022
- 23 février 2023
- 2 juin 2023

Comité stratégique des technologies de l'information et des communications (STRATIC)

Détenteur des documents officiels : Services de l'informatique

Mandat

Les membres du Comité stratégique des technologies de l'information et des communications ont un rôle décisionnel sur les éléments suivants :

- Les stratégies permettant l'atteinte des résultats visés concernant la culture numérique dans le PEVR;
- Les enjeux du plan d'action numérique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- Les stratégies de mise en place des actions du plan directeur en TI et l'échéancier des travaux qui en découle;
- Les stratégies visant la mise en place des politiques, des règlements et des autres éléments requis par la loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles;
- Le portefeuille de projets présenté dans le cadre de la reddition de comptes annuelle;
- Les stratégies de promotion et de contrôle touchant la sécurité de l'information;
- Tout autre volet concernant les technologies ayant un impact important sur l'organisation.

Composition

Le directeur général	➤ Pierre Lapointe
Le directeur général adjoint aux affaires administratives	➤ François Légaré
La directrice générale adjointe aux affaires éducatives	➤ Mireille Dion
Le directeur des Services de l'informatique	➤ Francis Bélanger
Un (1) représentant du comité TACTIC (direction d'établissement)	➤ Josée Tremblay (mandat de 2 ans : échéance août 2023)

Rencontres

Les vendredis suivants, à 9 h :

- 9 septembre 2022
- 9 février 2023
- 19 mai 2023

Comité aviseur sur la sécurité informationnelle (CASI)

Détenteur des documents officiels : Services de l'informatique

Mandat

Le comité aviseur sur la sécurité informationnelle (CASI) a les rôles et responsabilités suivants:

Sécurité informationnelle :

- D'assister le RSI à mettre en place les directives locales en matière de sécurité informationnelle pour assurer la protection du CSSC et la conformité à la réglementation;
- De mettre en place les plans d'action et les bilans de sécurité informationnelle, les activités de sensibilisation ou de formation ainsi que toute proposition d'action en matière de sécurité de l'information;
- De permettre les échanges et les discussions entre les parties prenantes sur l'évolution des projets en sécurité informationnelle.

Gestion des incidents :

- De mettre en place une équipe de réponses aux incidents de sécurité numériques et non numériques;
- D'élaborer une procédure de réponses aux incidents;
- D'assurer que les contrôles sont en place pour identifier et analyser un incident;
- De s'assurer d'un processus de validation des tests aux réponses d'incidents.

Continuité des affaires :

- D'analyser les processus d'affaires et identifier ceux qui auront un impact majeur au CSSC;
- De réaliser des tests de continuités des affaires pour en valider l'efficacité.

Composition

Le directeur général adjoint aux affaires administratives	➤ François Légaré
Le secrétaire général - Responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP)	➤ Érick Parent
Le responsable de la sécurité de l'information	➤ Francis Bélanger
Le coordonnateur sectoriel de gestion des incidents	➤ Roberto Velasquez

Rencontres

Les vendredis suivants, à 9 h :

- 2 décembre 2022
- 24 mars 2023
- 16 juin 2023

Comité d'étude d'une demande de révision de décision

Détenteur des documents officiels : Secrétariat général

Fondements

9 LIP « L'élève visé par une décision du conseil d'administration du centre de services, du conseil d'établissement ou du titulaire d'une fonction ou d'un emploi relevant du centre de services scolaire ou les parents de cet élève peuvent demander au conseil d'administration du centre de services scolaire de réviser cette décision. »

11 LIP « Le conseil d'administration du centre de services scolaire dispose de la demande dans les 45 jours suivant sa réception.

Il peut soumettre la demande à l'examen d'une personne qu'il désigne ou d'un comité qu'il institue; ceux-ci lui font rapport de leurs constatations accompagnées, s'ils l'estiment opportun, de leurs recommandations.

Dans l'examen de la demande, les intéressés doivent avoir l'occasion de présenter leurs observations. »

Mandat

Mener l'examen sur les faits;

Entendre les représentations des parties en litige;

Entendre les représentations d'expert(s) au dossier, s'il y a lieu;

Recommander le maintien ou non de la décision en fonction du respect des encadrements soulevés;

Présenter l'exposé de ses constatations et formuler sa ou ses recommandations au conseil d'administration.

Résolution

➤ CA : 36/11/22 (« [...] les administrateurs suivants siègent jusqu'au 30 juin 2024 sur les comités [...] »)

Composition

Le secrétaire général (secrétaire du comité – sans droit de vote)	➤ Érick Parent
Un (1) représentant du conseil d'administration	➤ Christian Jaouich ➤ Nadine Vézina (substitut)
Deux (2) représentants du comité consultatif de gestion (dont un (1) représentant du secteur primaire et un (1) représentant du secteur secondaire)	➤ Chantale Poirier ➤ Monique Drolet ➤ Catherine Bégin (substitut)
Deux (2) représentants du comité de parents	➤ Jean-François Durand ➤ Sonia Poirier-Godin ➤ Mélanie Gagnon (substitut)

Rencontres

Le lundi, de 17 h 30 à 19 h 30.

Délégation officielle à l'assemblée générale de la Fédération des centres de services scolaires du Québec

La présidence du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none">➤ Lydie Pincemin➤ Patrick Gravel, vice-président du conseil d'administration (substitut)
---	--